

***LA MISE EN PLACE DE MOYENS DE PAIEMENT
AUTOMATISES POUR UNE PLUS GRANDE EFFICACITE
ECONOMIQUE ET SOCIALE***



Contexte historique

- Une nouvelle direction a été créée au sein du Ministère du Budget des Comptes Publics et de la Fonction Publique :

la DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

- Regroupant deux administrations présentes sur tout le territoire au service des usagers :

la DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE (Trésor Public)

la DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

- Cette fusion historique, alliant modernisation de la gestion publique et intérêt des usagers participe à la construction du monde de demain.



Une administration qui s'engage dans la durée

- Création en 2005 d'un pôle national destiné à moderniser et automatiser les encaissements des différents produits du secteur public local (maisons de retraite, enfance, habitat...).
- Des experts au service des élus qui entretiennent au niveau national et local (correspondants monétique) des relations de confiance en les accompagnant dans leurs projets de développement.
- Une présence au cœur du territoire, même dans les zones rurales, avec un interlocuteur dans chaque canton : le receveur municipal (percepteur).



Une administration qui a pour objectif essentiel l'accès de tous aux services bancaires.

Depuis 2006, un Comité Consultatif des Services Financiers (CCSF), présidé par la ministre des finances, a lancé un plan d'actions dans lequel les services de l'Etat s'engagent.

À ce que tous les citoyens aient accès aux services bancaires, en favorisant une acceptation généralisée des moyens de paiement alternatifs au chèque dans les services publics de proximité relevant des collectivités locales.

L'objectif est de pouvoir répondre aux besoins des personnes sans chéquier, et au-delà, avec les collectivités, de faire du développement des moyens de paiement un axe majeur de modernisation des services publics locaux.



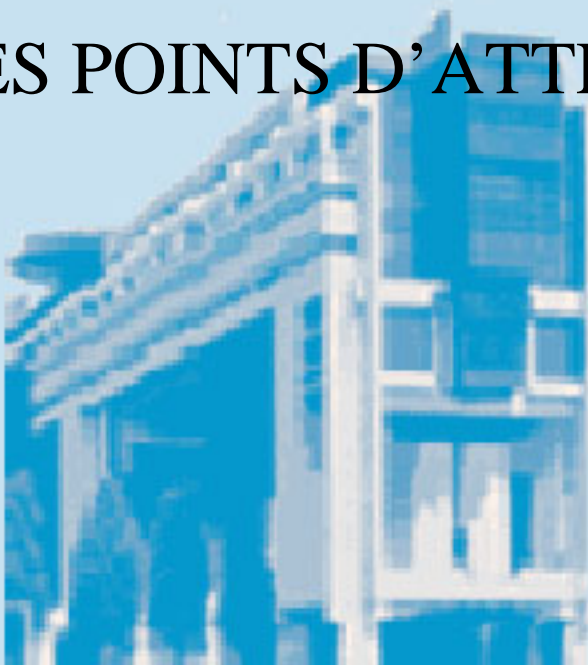
Une administration qui propose des solutions de paiement dématérialisées adaptées au besoin de chacun.

- Une connaissance de tous les domaines de la vie locale et plus particulièrement des domaines sociaux touchant aux personnes âgées (à domicile ou en maison de retraite), à l'enfance (activités scolaires...) ou à l'habitat (loyers...).
- Des moyens de paiement simples et dématérialisés, garants d'une gestion financière performante privilégiant la proximité sociale et les besoins des administrés.



MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT DANS LES FOYERS RESIDENCE

- POURQUOI ?
- LES MODALITES
- LES POINTS D'ATTENTION



MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT DANS LES FOYERS RESIDENCE

POURQUOI ?

- ◆ Service offert aux usagers (demande récurrente)
- ◆ Diminution des tâches matérielles peu compatibles avec les nouveaux outils de gestion (HELIOS)





MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT DANS LES FOYERS RESIDENCE

MODALITES TECHNIQUES

- ◆ Collaboration indispensable entre Collectivité, comptable et Trésorerie générale
- ◆ Collecte des documents et RIB auprès des personnes intéressées par ce mode de règlement
- ◆ Constitution des fichiers de prélèvement, soit avec le DVP, soit avec un logiciel propre à la collectivité

MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT DANS LES FOYERS RESIDENCE



POINTS D'ATTENTION

- ◆ Gestion des recettes sur le compte DFT du régisseur
- ◆ Date de prélèvement et gestion des frais de rejets
- ◆ Décalage date de prélèvement et le délai de crédit sur le compte de la régie (J+4)



MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT DANS LES FOYERS RESIDENCE

- Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de SAINT-ETIENNE gère
 - 12 résidences pour personnes âgées
 - soit 970 lits



MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT DANS LES FOYERS RESIDENCE

- Le prélèvement apporte :
 - La facilité pour les familles
 - un allègement des tâches de comptabilité
 - une diminution des impayés



MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT DANS LES FOYERS RESIDENCE

- RESULTATS A CE JOUR :
 - 65 % des résidents ont opté pour le prélèvement automatique (sur un potentiel de demandeurs de 90% (car 10% de bénéficiaires d 'Aide Sociale ou personnes sous tutelle))





M. BEAUZAC, trésorier Principal

 ***04.77.48.68.46***

Email : henri.beauzac@dgfip.finances.gouv.fr

Julien DEPLAUDE, Adjoint du trésorier

Email : julien.deplaude@dgfip.finances.gouv.fr

